

<p>École maternelle La Porte d'Or</p> <p>2, Place Maria Montessori 21160 Marsannay-la-côte</p>		<p>☎ 03-80-52-89-52</p> <p>✉ 0211331H@ac-dijon.fr</p>
<p>Conseil d'école du jeudi 07 Novembre 2024</p>		

Présents:

Enseignants: Mme Sonia Boursier, Mme Valérie Décard, M Louis Moraes, Mme Magali Vidal-Devillers.

ATSEM: Mme Delphine Holder

Mairie: Mme Nicole Verpeaux (conseillère municipale), M Olivier Hennard (responsable du service vie scolaire)

Parents: Mme Lindsay Caluwe, Mme Marion Derval, Mme Laurine Gueury, Mme Laurie Mariey, Mme Aline Marot, Mme Marine Mori.

Excusés: Mme l'Inspectrice, M le Maire, Mmes les membres du RASED, Mme Marie-Thérèse Dechaume (DDEN), Mme Corinne Piombino (adjointe au maire), M Grégoire Demougeot, Mme Caroline Lhomme (parents élus)

Présentation du conseil d'école

Accueil des nouveaux parents élus.

Tour de table et présentation des rôles de chacun des participants.

Les parents élus ont préparé un trombinoscope et un flyer pour se faire connaître. Ces documents seront affichés au panneau extérieur, et diffusés par mail. Ils ont également créé une adresse mail dédiée.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

Effectifs et organisation pédagogique

* Effectif :

-A la rentrée : 97 enfants inscrits

-courant septembre : 7 départs et 2 arrivées.

(pour infos : 2 ont quitté la France pour la Suisse durant l'été, 2 ont rejoint une école privée à la rentrée, 2 ont demandé une dérogation pour Chenôve 15 jours après la rentrée et 1 déménagement)

-effectif actuel : 92 enfants répartis en 4 classes de 23.

-Il y a 28 PS, 43 MS et 21 GS.

*Organisation pédagogique :

Il y a 4 classes et 5 enseignants :

-Mme DECARD et M DIZIER (vendredi) 15 PS et 8 MS

-M MORAES : 13 MS et 10 GS

-Mme BOURSIER : 12 MS et 11 GS

-Mme VIDAL : 13 PS et 10 MS

Pour aider les enseignants, la mairie met à disposition :

- 1 ATSEM titulaire, Mme Delphine HOLDER, présente à temps plein.
- 2 agents maternels à temps plein : Mme Elise VOIDEY et Mme Alexia BONNEFOY
- 1 agent maternel à mi-temps (jeudi et vendredi) Mme Sylvie LOCATELLI

Pour accompagner 2 enfants à besoins éducatifs particuliers, l'Education Nationale a nommé 1 AESH, M Aymeric DIAFERIA.

La mairie assure également l'entretien des locaux, et c'est Mme Céline MONGEARD qui est en charge de l'école.

Le RASED, réseau d'aide aux enfants en difficulté, intervient sur le groupe scolaire. Il est composé de Mme Florence GAL psychologue scolaire et de Mme Catherine NUBOURG, enseignante spécialisée.

*Prévision :

La mairie annonce 54 naissances en 2022 sur la commune, ce qui nous laisse supposer un effectif d'environ 35 PS pour la rentrée prochaine. Ces prévisions seront affinées en prenant contact auprès du multi-accueil.

Règlement intérieur, protocole PHARE et Charte de la laïcité

*Règlement intérieur :

Les membres du conseil d'école ont pris connaissance du règlement de l'année dernière.

L'équipe pédagogique souhaite insister sur le cas des enfants malades mis à l'école.

La question qui se pose aux parents est souvent de savoir s'il faut ou non garder un enfant malade ou l'envoyer à l'école. Il n'est pas toujours évident de savoir si les symptômes vont s'aggraver ou non dans la journée, mais il est important de penser avant tout au bien-être de l'enfant malade (fiévreux) et aussi du reste de la collectivité (transmission, diarrhées, vomissement, toux...)

Un rapport de la revue « Naître et grandir » proposait quelques règles pour guider les parents. Les membres du conseil d'école décident d'insérer ces préconisations dans le règlement à titre indicatif.

-Nez qui coule. Si l'enfant semble en forme malgré son rhume, il peut aller à l'école. Toutefois, s'il a peu d'appétit, s'il manque d'énergie, si son humeur change ou s'il a des difficultés respiratoires, il est préférable de le garder à la maison et de consulter un médecin.

-Fièvre. Si l'enfant est capable d'être attentif et de s'amuser, il peut aller à l'école. Si la fièvre persiste et/ou est accompagnée d'autres symptômes, il devrait plutôt rester à la maison.

-Diarrhée ou vomissements. Ces symptômes risquent de perturber les activités de l'enfant pendant la journée. Il sera donc mieux à la maison.

De même suite, à une consultation médicale auprès du médecin traitant qui a prescrit un traitement (antibiotique, cortisone...), il semble évident que l'enfant a besoin d'1 ou 2 jours de repos, au calme, à la maison, avant de pouvoir rejoindre la collectivité.

*Protocole PHARE :

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Il est fondé autour de 8 piliers, dont certains concernent plus l'élémentaire, le collège et le lycée :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Cependant, dès la maternelle, une attention toute particulière est portée aux situations potentielles de harcèlement qui seront traitées dès leur connaissance.

*Charte de la laïcité à l'école :

La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. Toutes les personnes intervenant dans l'école (enseignants, personnel, parents) s'engagent à respecter et faire respecter cette charte.

Ces 3 documents seront transmis par mail aux parents, avec un accusé de réception à signer, dans les cahiers de liaison.

Travaux

Certains sujets sont récurrents depuis plusieurs réunions de conseil d'école et l'équipe pédagogique aimerait les voir évoluer.

*L'aménagement du coin « poubelles » : dans un souci d'hygiène et de sécurité pour les enfants, il serait souhaitable que l'accès aux containers soit fermé.

La mairie informe de la mise en place prévue de barrières avec targette.

*La création d'un abri à vélos et trottinettes : de plus en plus d'enfants viennent à vélo ou trottinette à l'école et nous ne disposons d'aucun lieu de rangement sécuritaire et abrité.

Cette question a été abordée, mais rien n'est encore prévu. Des recherches et des devis vont être proposés par l'équipe enseignante. Un rapprochement avec les demandes de l'élémentaire est prévu.

*Le plexiglas du préau devait être changé aux vacances d'automne, toujours en attente.

*L'aménagement d'armoire de rangement pour une mise en commun du matériel pédagogique de l'école. Dans le cadre de leur travail, les enseignants mettent en place un projet pédagogique innovant, permettant une meilleure utilisation du matériel de l'école. Ce projet nécessite des aménagements.

La mairie informe que le déplacement du radiateur demandé, est possible mais très onéreux. Le projet va être étudié différemment.

Sécurité

Un exercice incendie a eu lieu en octobre.

Des exercices visant à connaître les gestes à avoir en cas d'intrusion de personnes dangereuses ou de risques majeurs auront lieu : ils conduisent soit à une évacuation de l'école, soit à un confinement dans l'école.

L'école possède un Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS).

Finances

Rappel : l'école dispose d'un compte bancaire (CME) , les comptes sont supervisés par l'OCCE (office central de coopération à l'école)

La mairie alloue des crédits scolaires pour le fonctionnement (fournitures scolaires), le mobilier, les travaux et une subvention pour les projets pédagogiques.

*Le compte bancaire de l'école présentait à la rentrée un solde positif de 2288,25 €.

*La subvention municipale de 1800 € a été versée dans sa totalité en août.

*La participation volontaire des familles représente 828 €. Toutes les familles n'ont pas participé, mais quelques unes ont été généreuses en dépassant la somme de 10 € proposée par les enseignants.

*Les crédits municipaux ont permis l'achat des fournitures de classe, de la pharmacie et du matériel administratif.

*Les investissements ont permis le renouvellement de bancs dans la classe de Mme Boursier, et de chaises pour les enfants.

Pour répondre à la question posée, il est précisé que la coopérative scolaire peut encore être versée, et ce, tout au long de l'année.

Projets et Activités

*Écoles fleuries :

Nous avons participé en juin au concours des écoles fleuries proposé par l'OCCE et les DDEN.

La remise des prix avait lieu mercredi 25/09.

L'école a reçu un prix exceptionnel du crédit mutuel de 200 €, ainsi qu'un prix de 40€ des DDEN. A cela il faut ajouter de nombreux cadeaux : bulbes, plantes, outils.

Cette somme sera investie dans l'achat de nouvelles plantations.

*Fil rouge de l'année : cette année sera placée sous le thème des couleurs. Chaque mois sera consacré à une couleur, exploité de différentes manières en classe. La proposition de « journée couleur » à la fin du mois a rencontré un certain succès et permet un moment festif et joyeux auquel le périscolaire participe également.

*Médiathèque : 4 séances par classe par an.

*Noël :

-Chorale : elle aura lieu le jeudi 19 décembre sous le préau. L'association de parents d'élèves proposera boissons chaudes et pâtisseries.

-Rencontres intergénérationnelles : l'école a été sollicitée pour décorer les menus du repas de Noël des Anciens et a répondu avec plaisir à cette initiative. Peut-être que des enfants iront chanter quelques chants de Noël à cette occasion.

*Spectacle : Le spectacle artistique de l'école aura lieu le vendredi 11 avril. Il permet de mettre à l'honneur le travail fait en musique, en art visuel, en déplacement scénique...Il reste un temps fort de l'année scolaire.

*PROJET D'ÉCOLE

Le projet définit les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions. Le projet est adopté par le conseil d'école ou le conseil d'administration, pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Suite à l'évaluation d'école de l'année dernière, l'équipe travaille à la rédaction de ce projet qui sera mis en place pour 5 ans.

*Café écoles parents : une enquête sera distribuée aux parents pour faire le point sur l'impact de ces rendez-vous et leur intérêt, avant d'envisager la suite de cette action.

Questions diverses

-Les enfants de la Porte d'Or : suite à l'assemblée générale de l'association, le bureau a été renouvelé. Yannick MAROT est président, Camille MEDARD trésorière, Xavier ROLLOT secrétaire. *Les membres du conseil d'école proposent à l'association de faire un flyer en parallèle de celui des parents d'élèves élus car la confusion entre les 2 organisations est encore grande.*

-Présentation par M Hennard, du parcours en cours d'élaboration par le CME (conseil municipal enfants) : un circuit « découverte de la commune » est en construction et devrait aboutir à une inauguration des journées du patrimoine 2025. Ce circuit passera par les écoles.

Dates des prochaines réunions

-jeudi 20/02

-lundi 02/06